

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Professeurs agrégés
Professeurs certifiés
Professeurs de lycée professionnel
Professeur d'éducation physique et sportive
Conseillers principaux d'éducation
Psychologues de l'éducation nationale



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Professeurs agrégés

Arrêté collectif



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés;

VU le décret n°2024-727 du 6 juillet 2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés

Arrête :

Article 1er : Les 55 professeurs agrégés de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026. Ils sont nommés agrégés hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
LAURENT	LAURENT	NATHALIE	lettres modernes
DUC	DUC	FREDERIC	anglais
MOUSSOT	SERRE	ISABELLE	sciences de la vie et de la terre
CARIMANTRAN	CARIMANTRAN	CELINE	mathématiques
GAY	GAY	GERALD	économie et gestion
RICHARD	RICHARD	GILLES	éducation physique et sportive
BAILLY	BAILLY	DELPHINE	histoire géographie
REB	REB	SEBASTIEN	mathématiques
DAULON	DAULON	VIRGINIE	anglais
MAUJONNET	MAUJONNET	PIERRE	mathématiques
LENOIR	LEBRETON	ANNE	mathématiques
FAVERJON	FAVERJON	FREDERIC	sciences physiques option chimie
DUMONT-DAYOT	DUMONT-DAYOT	ISABELLE	lettres classiques
BRAGUE	BRAGUE	BENOIT	lettres classiques
JOGUET RECORDON	JOGUET-RECORDON	EMILIE	sciences de la vie et de la terre
PICHERY	JACQUOT	VIRGINIE	sciences physiques option chimie
JACOB	JACOB	JEAN-PHILIPPE	mathématiques
TRAMALLONI	DUMAS	ISABELLE	sciences physiques option chimie

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
Lods	Lods	JEROME	mathématiques
VIELLARD	VIELLARD	MAGALI	mathématiques
VOITURET	VOITURET	MARION	espagnol
REGNAUD	GUYOT	DELPHINE	lettres classiques
HONORE	HONORE	JEAN-BAPTISTE	sciences physiques option physique
THEVENIN	THEVENIN	JULIEN	philosophie
PLANQUART	DIEUDONNE	NATACHA	éducation physique et sportive
MONDE	MONDE	NATHALIE	éducation physique et sportive
JOUVET	JOUVET	NICOLAS	histoire
JEANNOT	JEANNOT	ALAIN	sciences sociales
LARIQUE	LARIQUE	BERTRAND	histoire
GUIGON-MARTIN	GUIGON	CELINE	éducation physique et sportive
CALLOT	BOISSEL	FRANCOISE	allemand
BOUCHE-THOMAS	THOMAS	CAROLE	lettres modernes
THOMAS	THOMAS	DAMIEN	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
DOLIDON	DOLIDON	VLADISLAV	grammaire
JACQUIN	JACQUIN	FRANCOIS	anglais
DAUBERT	DAUBERT	EMMANUEL	lettres modernes
FUSTER-ORTUNIO	FUSTER-ORTUNIO	SANDRINE	éducation physique et sportive
BREDIN	BREDIN	EMMANUEL	mathématiques
CONTESSE	CONTESSE	JEHAN-PHILIPPE	histoire géographie
PANE	PANE	MARIE-NOELLE	russe
D'ASTORG	D'ASTORG	SOPHIE	sciences physiques option physique
VALLOT	VALLOT	JOSEPH	anglais
PERARD	PERARD	SOPHIE	lettres classiques
COBENA	DUGAY	EMMANUELLE	lettres modernes
MAIRET	MAIRET	YANN	mathématiques
RIVAT	RIVAT	ANNE-SOPHIE	lettres classiques
CHAVEL	DOLAN	SARAH	anglais
JEANNIN	JEANNIN	SABRINA	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
CHARIFI ALAOUI	CHARIFI ALAOUI	RACHIDE	mathématiques
LE GOUZ DE SAINT SEI	LE GOUZ DE SAINT SEI	AYMAR	mathématiques
VALLET-SANTAMARIA	VALLET	ESTELLE	sciences sociales
SUGNY VERCHERAND	SUGNY	CELINE	anglais
COSTE	COSTE	MOIRA	allemand
CAON	CAON	CEDRIC	lettres classiques
JOULKVA	JOULKVA	FRANCIS	Sciences industrielles de l'ingénieur - ingénierie des constructions

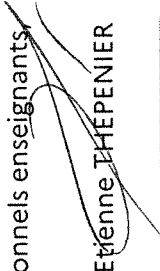
Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le PIA (espace documentaire/personnels du 2nd degré/avancement) et sur le site académique : <https://www.ac-dijon.fr/evaluation-notation-et-avancement-124151>

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dijon, le 07/07/2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,


Pierre-Etienne THÉPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs agrégés est de 47,5%, la part des hommes est de 52,5%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs agrégés est de 52,7%, la part des hommes est de 47,3%



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Professeurs certifiés

Arrêté collectif



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête :

Article 1er : Les 186 professeurs certifiés de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2026. Ils sont nommés certifiés hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
PETASSOU	PETASSOU	SANDRINE	sciences de la vie et de la terre
FOURNIAT	FOURNIAT	ESTHER	biotechnologie : santé environnement
GOUSSARD	GOUSSARD	CARINE	documentation
PRAUTOIS	PRAUTOIS	MIREILLE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
CLERMON	CLERMON	ROMAIN	sciences physiques et chimiques
EL GATEA	EL GATEA	NOURI	philosophie
RAGUENEAU	PETITBON	CHRISTELE	mathématiques
ROUCHAUSSE	ADIDA	KAREN	anglais
BALLAS	JAYO	CAROLINE	lettres modernes
COMBY	CHASSIGNOL	LYDIE	histoire et géographie
OMAR	OMAR	NOUREDDINE	sciences économiques et sociales
POULAT	ENGEL	DOMINIQUE	technologie : construction électrique
CORNETTE	CHAPPE	FABIEENNE	sciences de la vie et de la terre
JEANNOT	JEANNOT	CATHERINE	histoire et géographie
FRANCO	FRANCO	CARIDAD	espagnol
CHEVALLIER	CHEVALLIER	YANNICK	mathématiques
GASCHE	GASCHE	CHRISTINE	anglais
BRINON	BRINON	GUILLAUME	éducation musicale et chant choral
LAMY	LAMY	ALIX	mathématiques
MANNE	MANNE	ARMELLE	arts plastiques

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
FAVE	USACH LOPEZ	MARIA-PAZ	espagnol
MOLLON	PAYRE	GERALDINE	physique et électricité appliquée
ROSE	ROSE	MARILYN	espagnol
BABOILLARD	GEORGET	VERONIQUE	mathématiques
BURIEZ	BURIEZ	BEATRICE	sciences physiques et chimiques
DIRE	DIRE	RANDIANA	lettres classiques
BEZANCON	BEZANCON	ERIC	sciences physiques et chimiques
CHAMOUX	CHAMOUX	EMILIE	lettres modernes
VERNEY	VERNEY	NICOLAS	mathématiques
VANNIER	DUVERNOY	TATIANA	anglais
LACORDAIRE-DEVILLARD	LACORDAIRE	STEPHANIE	anglais
VEGLIA	VEGLIA	SOPHIE	documentation
CARBONNEAUX-BEAL	CARBONNEAUX	STEPHANIE	anglais
BEAUVOIR	CASTELLA	STEPHANIE	lettres modernes
IENZER ROUSSEAU	IENZER	ANNABELLE	anglais
BONGLET	VUILLEMIN	MYRIAM	anglais
MORATI	MORATI	JEAN-LAURENT	sciences physiques et chimiques
GIRON	DOUCET	INGRID	éducation musicale et chant choral
LE GRALL	SURREAUX	VIRGINIE	espagnol
MAUGEY	DAMPENON	CAROLINE	anglais
VEILLET	VEILLET	YOANN	technologie
DOS SANTOS	PERUCHA	BEATRICE	espagnol
MUNCK	MOREUX	CAROLINE	mathématiques
ROY	DUROT	NATHALIE	espagnol
VILLERET	KUZMIK-SKEREN	ISABELLE	histoire et géographie
PIOLAT	PIOLAT	FRANCOISE	sciences physiques et chimiques
CARRIERE	BLANC	HELENE	histoire et géographie
GOURDIN	GOURDIN	OLIVIER	physique et électricité appliquée
MONVOISIN	MONVOISIN	REGIS	mathématiques
HEYTE	GRESSIER	GERSENDE	lettres modernes
SAGRANGE	SAGRANGE	CATHERINE	espagnol
GAUGEY	GAUGEY	GILLES	lettres modernes

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
VUILLET	MORY	CECILE	documentation
DOUSSOT	DOUSSOT	JESSICA	anglais
DEBELFORT	DEBELFORT	JEROME	mathématiques
GREA	GREA	MARIE	lettres modernes
SEJOURNE	SEJOURNE	ANNABELLE	lettres modernes
CALVET	CALVET	PHILIPPE	documentation
DUBS	GONON	KARINE	sciences physiques et chimiques
BLANCO	KOSTER	YVONNE	allemand
MANDAROUX	MANDAROUX	LAETITIA	anglais
GIGNOUX	PREVERAUD DE VAUMAS	FLORENCE	sciences physiques et chimiques
FURLANETTO	BESSET	KARINE	anglais
GIUSTINIANI	GIUSTINIANI	ARNAUD	technologie
GENDRE	GENDRE	CAROLINE	anglais
BOVIER JABOULAY	BOVIER JABOULAY	CATHERINE	mathématiques
BARRAUD	BARRAUD	CORINNE	anglais
ALCELAY	GOYARD	FREDERIQUE	espagnol
CHAUMARAT	CHAUMARAT	HERVE	anglais
PETITBON	PETITBON	DAMIEN	mathématiques
SOULIE	PANCHOUT	VIRGINIE	sciences de la vie et de la terre
FOREST	FOREST	GWENNAELLE	anglais
NAVEL	NAVEL	FREDERIC	mathématiques
CHARTON	CHARTON	CYRIL	histoire et géographie
DOBEL	JAMBON	KARINE	histoire et géographie
RAVAT-SHUAIB	RAVAT	DELPHINE	anglais
BAILLY	VADOT	SEVERINE	espagnol
PACAUD	PACAUD	HELENE	sciences de la vie et de la terre
MELINE	MELINE	AURELIA	anglais
MONI	MONI	CAROLINE	lettres modernes
BOULAT	BOULAT	FABIEN	mathématiques
SAUDEMONT	SAUDEMONT	AUDREY	biotechnologie biochimie génie biologique
CHAUCHOT	CHAUCHOT	GERALD	mathématiques
RIOU	RIOU	CECILE	anglais

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
MARQUAIRE	MARQUAIRE	JEAN-PHILIPPE	sciences physiques et chimiques
SORDET	SORDET	ISABELLE	sciences physiques et chimiques
BOURGEOIS	PAULUS	ALEXIA	sciences de la vie et de la terre
GERARDIN	GERARDIN	PRISCA	lettres modernes
WATEL	GRATTEPANCHE	ALICE	anglais
COGNARD	COGNARD	EMILIE	éducation musicale et chant choral
BEASSE	BEASSE	ISABELLE	espagnol
MONTRESOR	MONTRESOR	CARINE	coordination pédagogique et ingénierie de formation
BELARBI	LEBEC	CELINE	lettres modernes
HUYGHUES-BEAUFOND	HUYGHUES-BEAUFOND	JESSICA	sciences de la vie et de la terre
BORNOT	BORNOT	ETIENNE	anglais
MELLENET	MELLENET	MARIE-LAURE	anglais
BERCIER	BERCIER	JOEL	mathématiques
MAUMY	MAUMY	NICOLAS	mathématiques
GARRUCHET	KUROWSKI	SANDRINE	mathématiques
MONNOT	MONNOT	ELODIE	lettres classiques
WEISS	WEISS	NUMA	lettres modernes
SALAS	BUCHAILLLOT	SOPHIE	sciences physiques et chimiques
THIRION	THIRION	STEPHANIE	sciences de la vie et de la terre
GIRARD	GIRARD	ISABELLE	lettres classiques
MORETTO	JAN	FLORENCE	anglais
BOUMAHDI	ALVAREZ	SILVIA	espagnol
VOIRAND	PIETRZAK	CATHY	espagnol
MOINE	MOINE	CAROLINE	lettres modernes
MCNALLY	MCNALLY	SIMONE	anglais
COLLIOT	COLLIOT	SEVERINE	anglais
GEANT	PRECHEUR	HELENE	économie et gestion option marketing
JACQUASSON	JACQUASSON	NELLY	documentation
VILLENEUVE	VILLENEUVE	JEROME	technologie
HASSAN	HASSAN	CAROLINE	sciences et techniques médico-sociales
DUBOIS	DUBOIS	MYRIAM	mathématiques
GRISARD	DEGUEURCE	CATHERINE	sciences physiques et chimiques

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
WATEL	DELOREME	PASCALE	mathématiques
FLETY	FLETY	KAREN	anglais
PERRIN	PERRIN	ADELIN	lettres modernes
OGIER	OGIER	NICOLAS	sciences de la vie et de la terre
PIRRAT	MAYOLLET	VALERIE	mathématiques
PEREIRA	PEREIRA	LIONEL	sciences économiques et sociales
LENOIR	TRIBOULET	CHRISTELLE	anglais
GUILIANO	GUILIANO	BENOIT	mathématiques
COLAS	COLAS	SEBASTIEN	anglais
MALECOT-LEIBRICH	MALECOT	FLORENCE	anglais
LEROY	LEROY	MAUD	espagnol
CAHUET-VERGER	CAHUET	MARIE-LAURE	lettres modernes
WARCHOL	WARCHOL	MARISA	sciences de la vie et de la terre
FORESTIER	FORESTIER	ISABELLE	anglais
CHARCOSSET	CHARCOSSET	GAELLE	histoire et géographie
JACQUET	JACQUET	EYMERIC	sciences de la vie et de la terre
JACQUIN	JACQUIN	AUORE	lettres classiques
DZIALOWSKI	DZIALOWSKI	VALERIE	anglais
MEUNIER	MEUNIER	REGIS	anglais
ROUXEL	ROUXEL	AURELIE	sciences de la vie et de la terre
LOISEAU	LOISEAU	DELPHINE	lettres modernes
FERNANDEZ	FERNANDEZ	ANNE	lettres classiques
DESNOYERS	DESNOYERS	LUCIE	mathématiques
DUVAL	DUVAL	LAETITIA	histoire et géographie
GAUVIN	GAUVIN	CELINE	mathématiques
GOMES-DAUVEISSAT	DAUVEISSAT	VIRGINIE	lettres modernes
KOERPER-BERGER	KOERPER	MANUELLE	documentation
PEAN	PEAN	MICHEL	lettres modernes
REYTER	REYTER	MAGALI	anglais
RAVENET	RAVENET	AYMERIC	sciences physiques et chimiques
TOURNEUR	TOURNEUR	CARINE	histoire et géographie
CORREIA	CORREIA	KARINE	espagnol

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
GENEE	NIGON	CARINE	mathématiques
MENEY	MENEY	ALEXANDRA	lettres modernes
DUMONT	DUMONT	OLIVIER	documentation
DAYLIES	DAYLIES	AURELIE	anglais
PERNET	GONZALEZ	DELPHINE	anglais
BONNETIER	BONNETIER	LEONIE ROSE	arts plastiques
THEVENIN	THEVENIN	OLIVIER	Economie et gestion option conception et gestion des systèmes d'inform
FRANCOIS	FRANCOIS	MARIE-ROSALINE	mathématiques
MAGNIEN	LESIRE	ALINE	lettres modernes
LEFEBVRE	LEFEBVRE	SOPHIE	histoire et géographie
CERNIZE YAYLARIAN	CERNIZE	CARINE	mathématiques
FEUVRIER	RAJAOSON	VOLOLONA	anglais
CHAUDRON	BLANC	NADEGE	Sciences industrielles de l'ingénieur opt ingénierie des constructions
KALUZNIAK	CAILLET	AUORE	histoire et géographie
GALLIEN	ANGHELIDES	MARYLIN	documentation
AUBOEUF	DESCHAMPS	HELENE	mathématiques
ARSEQUEL-RESTEGUE	RESTEGUE	SOPHIE	lettres modernes
PERROT	PERROT	VINCENT	technologie
LABRUERE	LABRUERE	CHRISTELLE	économie et gestion option marketing
DEMANUELLI	DEMANUELLI	MATTHIEU	histoire et géographie
JACQUEMANT	JACQUEMANT	PIERRE	mathématiques
YAN	YAN	ELODIE	sciences de la vie et de la terre
REBY TELLIER	TELLIER	ISABELLE	histoire et géographie
MARQUIE JACQUIN	MARQUIE	AUORE	anglais
ORTIZ	ORTIZ	STEPHANE	économie et gestion option marketing
PURAVET	PURAVET	GUILLAUME	mathématiques
LOUDENOT	LOUDENOT	CATHERINE	mathématiques
BLETON	BLETON	AURELIE	documentation
PATHOUOT	PATHOUOT	DORINE	anglais
GARCIA	MATEOS	STEPHANIE	espagnol
LOISON	LOISON	STEPHANIE	biotechnologie biochimie génie biologique
MILLOT	LOMBARD	CHRISTELLE	économie et gestion option communication, organisation et GRH

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Libellé discipline de recrutement
PETIT	PETIT	BERTRAND	anglais
GUILBERT	GUILBERT	FLORIAN	mathématiques
BERTRAND	BERTRAND	MICKAEL	histoire et géographie
EL MOSTAIN	EL MOSTAIN	ABDELHAK	économie et gestion option marketing
JACQUEMARD	JACQUEMARD	NICOLAS	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
BABOUHOT	BABOUHOT	YANN	sciences économiques et sociales

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dijon, le 07/07/2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,
Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs certifiés est de 68,8%, la part des hommes est de 31,2%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs certifiés est de 73,7%, la part des hommes est de 26,3%



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Professeurs de lycée professionnel

Arrêté collectif

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON
ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête

Article 1er : Les 46 professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2026. Ils sont nommés professeurs de lycée professionnel hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
BRAEM	BUCHET	DONATIENNE	0210J
KOT	DUFOUR	CAROLE	0210J
PERCEVAL	PELLETIER	FLORENCE	0210J
NAUDIN	NAUDIN	JEROME	2100J
BADAUT	BADAUT	LAURENT	2100J
REBILLARD	REBILLARD	MATHIEU	1315J
COUSIN	COUSIN	FRANCOIS	8510J
SIRDEY	SIRDEY	ANNE	8011J
TREVES	TREVES	MICHAEL	4500J
VILARES	VILARES	RUDY	2500J
LAPRAYE	LAPRAYE	FRANCK	3028J

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
LEFEBVRE	CARPENTIER	VERONIQUE	0222J
FAIK	FAIK	ABDELHAQ	4550J
MOINET	CAFFIN	ANGELIQUE	8013J
DUCHARNE	MANIERE	CLAIRE	8520J
CICEK	CICEK	BULENT	3028J
GEOFFROY	GEOFFROY	JACKY	3028J
BOUABANE	BOUABANE	ABDALLAH	5200J
BALLEREAU	LEGER	LINDA	2200J
GUTH	VACHON	FREDERIQUE	7200L
BONNEAU	BONNEAU	DENIS	8513J
BOUTON	BOUTON	ANTHONY	0222J
ABDELLI	ABDELLI	DEBIA	0210J
CHAZAL	CHAZAL	LAETITIA	5200J
GOUGNOT	GOUGNOT	NICOLAS	0210J
LAVARDE	LAVARDE	FRANCOISE	1315J
AHMED-BELKACEM	AHMED-BELKACEM	HAFUED	1315J
VIDAL	VIDAL	MARINA	2200J
BLANC	BLANC	ANNIE	6500J
FRERE	FRERE	VALERY	6621J
TAILLARD	TAILLARD	FREDERIC	4500J
FOUCART	FOUCART	MATTHIEU	4550J
MARIN	MARIN	FABRICE	1315J
PERNIN	PERNIN	EMILIE	0210J
WOZNIAK	WOZNIAK	PIERRE	5200J
CHATENET	CHATENET	JEROME	2400J
GRELLET	GRELLET	JULIE	0210J
CATON	CATON	ALEXIS	3028J
PETIT	PETIT	FANNY	6500J
ESSEBBAH	ESSEBBAH	ABDELMAJID	8013J
BOUZIDI	BOUZIDI	NADIA	0210J
LAUGERETTE	LAUGERETTE	CEDRIC	0210J

TA HC PLP 2026

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
RAINON	RAINON	JULIE	0210J
LEFEVRE	LEFEVRE	MAGALI	1315J
LEREBOURG	LEREBOURG	THOMAS	5200J
MADOZ	ELKRAMI	SOUMIA	1315J

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le PIA (espace documentaire/personnels du 2nd degré/avancement) et sur le site académique : <https://www.ac-dijon.fr/evaluation-notation-et-avancement-124151>

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 07/07/2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ou exercer contre cette décision un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchiques. La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s). Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors-classe des professeurs de lycée professionnel est de 45 %, la part des hommes est de 55 %
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs de lycée professionnel est de 46 %, la part des hommes est de 54 %



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Professeurs d'éducation physique et sportive

Arrêté collectif

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête

Article 1er : Les 25 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2026. Ils sont nommés professeurs d'éducation physique et sportive hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom patronymique	Prénom
MAGNIEN	MAGNIEN	CLAIRE
BOLOT-LAPORTE	BOLOT	ANNE
PAIN	PAIN	FABRICE
GERARD	GERARD	CHRISTOPHE
DESORMEAUX	DESORMEAUX	FABIEN
DEWOLF	DEWOLF	STEPHANE
CASSOU	CASSOU	CAROLINE
CORNU	CORNU	CHRISTELLE
JOUANOT	JOUANOT	XAVIER PATRICK
BURGUN	BURGUN	STEPHANE
TROTOT	TROTOT	HELENE
BERNOT	BERNOT	LEA
GALLO	MARZIN	EMMANUELLE
CROLLE	CROLLE	JULIEN
LION	LION	THOMAS
BOUQUET	BOUQUET	EVELYNE
LE FOLL	LE FOLL	RONAN
LARGY	LARGY	CARINE
LEFORT	LEFORT	JANY

Nom	Nom patronymique	Prénom
FRIAT	FRIAT	ERIC
FOSSAT	FOSSAT	XAVIER JULIEN
BOUVEAU	BOUVEAU	NICOLAS
GAUMIOT	GAUMIOT	SEBASTIEN
LEVALET	LEVALET	JULIEN
GERMAIN	GERMAIN	THIBAUT

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le PIA (espace documentaire/personnels du 2nd degré/avancement) et sur le site académique : <https://www.ac-dijon.fr/evaluation-notation-et-avancement-124151>

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 07/07/2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants

Pierre-Étienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors-classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 35 %, la part des hommes est de 65 %
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 36 %, la part des hommes est de 64 %



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Conseillers principaux d'éducation

Arrêté collectif

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON
ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête

Article 1er : Les 10 conseillers principaux d'éducation de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des conseillers principaux d'éducation au titre de l'année 2026. Ils sont nommés conseillers principaux d'éducation hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom
COLLET	RECULOT	SYLVIE
LAMRANI	LAMRANI	NASSERA
ANDRIVET-FUCHS	FUCHS	GERALDINE
SANGUY	SANGUY	MYRIAM
SCHMIT	TORTOCHOT	CELINE
MARAND	HADI-RABAH	NIJMA
BRISSEAU LAMBERT	BRISSEAU LAMBERT	VERONIQUE
MOUNIER	MOUNIER	HELENE
FAISANDAZ	FAISANDAZ	CECILE
POINSOT	POINSOT	SEVERINE

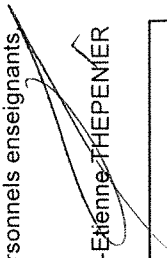
Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le PIA (espace documentaire/personnels du 2nd degré/avancement) et sur le site académique : <https://www.ac-dijon.fr/evaluation-notation-et-avancement-124151>

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 07/07/2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants


Pierre-Étienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique.
La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s).
Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors-classe des conseillers principaux d'éducation est de 89 %, la part des hommes est de 11 %
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors-classe des conseillers principaux d'éducation est de 100 %.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

Avancement à la hors classe au titre de l'année 2025-2026

Psychologues de l'éducation nationale

Arrêté collectif

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE DIJON
ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Arrête

Article 1er : Les 6 psychologues de l'éducation nationale de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe du corps des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année 2026. Ils sont nommés psychologues de l'éducation nationale hors classe au 1er septembre 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Spécialité de recrutement
MAILLET	MAILLET	VIOLAINE	0012X
BUNOD	BUNOD	VALERIE	0011X
SOREL	SOREL	DELPHINE	0011X
GUILLERME	GUILLERME	CHRISTINE	0012X
ROGERGROS	ROGERGROS	MURIELLE	0012X
GRISON	GRISON	CLAIRE	0012X

Article 2 : le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le PIA (espace documentaire/personnels du 2nd degré/avancement) et sur le site académique : <https://www.ac-dijon.fr/evaluation-notation-et-avancement-124151>

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 07/07/2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division
des personnels enseignants,

Pierre-Etienne THEPENIER

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Vous pouvez : former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision ; exercer contre cette décision un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; ce recours prorogera le délai du recours contentieux ; exercer contre cette décision un recours gracieux et un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ; vous conserverez ainsi la faculté de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la dernière décision intervenue suite au rejet des recours gracieux et hiérarchique. La ou les décision(s) de rejet peut (peuvent) être implicite(s) – absence de réponse de l'administration pendant deux mois – ou explicite(s). Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Telerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors-classe des psychologues de l'éducation nationale est de 91 %, la part des hommes est de 9 %
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors-classe des psychologues de l'éducation nationale est de 100 %.